REGLEMENT
« JEU CONCERT INDOCHINE »

Article 1 : Organisation

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (ci-après indifféremment désignée la « Société organisatrice » ou le « CMNE »), Société Anonyme coopérative de crédit à capital variable ayant son siège social 4 place Richebé 59000 LILLE - immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE sous le numéro 320 342 264 organise du 1er au 30 avril 2019, un jeu gratuit intitulé «Jeu concert Indochine» (ci-après désigné le « Jeu »).

Ce Jeu est organisé en collaboration avec la filiale ACM IARD SA – Société anonyme au capital de 201 596 720 € - 352 406 748 RCS STRASBOURG – N° TVA FR87352406748 - Entreprise régie par le Code des Assurances – Siège social : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen STRASBOURG – Adresse postale : 63 chemin Antoine Pardon 69814 TASSIN CEDEX.

Le Jeu débutera le 1er avril à 8h00 et prendra fin le 30 avril à 19h00.

Article 2 : Conditions de participation

La participation à ce Jeu est soumise à l'obligation de souscription d'au moins un produit, service ou contrat commercialisé par le CMNE. La liste des produits éligibles est la suivante : Assurance auto, Assurance habitation, Assurance Santé, Protection vol, Assurance accidents de la vie, Location avec Option d'Achat (LOA), AFEDIM, Plan Obsèques, Eurocompte, PEL.
Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure cliente du Crédit Mutuel Nord Europe résidant dans les départements de la zone de chalandise de la Société organisatrice (sur les 7 départements suivants : 02, 08, 51, 59, 60, 62 ,80).
Ne peuvent pas participer les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessus, ainsi que les mandataires sociaux et membres du personnel de la Société organisatrice, de toute société qu'elle contrôle, qui la contrôle ou sous contrôle commun avec elle et de manière générale de toute personne impliquée dans la mise en œuvre du Jeu ainsi que les membres de leurs familles (conjoint(e)s, concubin(e)s, personnes pacsées, ascendants et descendants directs.)

La Société organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier du respect de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

La participation au Jeu est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants.

Article 3 : Modalités de participation

Pour participer valablement au Jeu, les participants devront avoir formulé une demande de souscription, avoir accepté de participer au Jeu et obtenu en retour un contrat établi par le

Crédit Mutuel Nord Europe (valant validation de la participation au Jeu), pour un contrat non détenu par le participant au 1er avril 2019.

La demande de participation au Jeu est effectuée lors d'une demande de souscription, au choix du participant, soit :

- lors d'un rendez-vous ou par courriel auprès d'un Conseiller Crédit Mutuel Nord Europe, en indiquant, le cas échéant les coordonnées personnelles du participant (nom, prénom, adresse postale complète, numéro de téléphone et adresse email) ainsi que les informations nécessaires, exactes et exhaustives demandées par l'assureur et le contrat pour lequel la souscription est demandée.

- auprès d'un téléconseiller lors d'un appel sur notre plate-forme CMN Accueil.

Les souscriptions en ligne sur le site cmne.fr ne pourront faire l'objet d'une participation au Jeu.

Pour que leur participation soit validée, les participants devront avoir souscrit, entre le 1er et le 30 avril 2019 :

- l'un des produits, services ou contrats précités. Elle devra être établie à partir des informations nécessaires, exactes et exhaustives demandées par l'assureur ou le conseiller et fournies par le participant,

Il est précisé qu'en cas d'établissement de plusieurs souscriptions des produits éligibles sur toute la durée de l'opération seule la première souscription sera prise en compte pour la validation de la participation au jeu.

Tout participant ayant communiqué, pour l'établissement de la souscription, une ou des informations inexactes, incomplètes ou mensongères verra sa participation invalidée. Toute participation frauduleuse sera invalidée.

Article 4 : Désignation des gagnants

Le système informatique de la Société organisatrice fournira un fichier présentant les souscriptions établies entre le 1er avril à 8h00 et le 30 avril à 19h00 au sein du Crédit Mutuel Nord Europe.

Les gagnants seront désignés par un tirage au sort parmi les participants répondant aux conditions d'accès précisées aux présentes.

Le tirage au sort aura lieu **le 20 mai**.

La liste des gagnants sera disponible à compter **du 21 mai 2019** dans les Caisses de Crédit Mutuel Nord Europe. Par ailleurs, les gagnants seront informés par email ou par téléphone.

Article 5 : Dotation

Chaque gagnant se verra attribuer 2 places pour le concert d'Indochine des 22 ou 23 juin 2019 d'une valeur unitaire de 48 € TTC. Au total, 40 gagnants seront désignés soit 20 gagnants pour la date du 22 juin et 20 gagnants pour la date du 23 juin.
Le concert se déroulera au Stade Pierre Mauroy, au 261 Boulevard de Tournai, 59650 Villeneuve-d'Ascq.
Le gagnant ne pourra pas avoir le choix de la date du concert ni le choix des places. Il devra aller retirer ses places dans l'agence Crédit Mutuel la plus proche de chez lui qui lui sera communiquée lors de l'annonce de son gain.

Les places de concerts sont nominatives et non cessibles.
Le lot ne peut faire l'objet d'une demande de contrepartie financière ou d'échange.

Article 6 : Publicité

La Société organisatrice se réserve le droit de demander aux gagnants l'autorisation de publier, leur photo, nom, prénom, etc… sur quelque support que ce soit, aux fins de communication publicitaire ou autre, sur le réseau Internet ou non, pour le monde entier, et ce sans qu'il puisse exiger une contrepartie financière quelconque.

Article 7 : Informatique et libertés

Les données à caractère personnel recueillies auprès des participants à l'occasion de l'inscription au Jeu le sont pour le compte de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Nord Europe, en qualité de responsable du traitement. La CFCMNE, située à LILLE (59000) – 4 Place Richebé, a désigné un Délégué à la Protection des Données joignable à l'adresse indiquée ci-dessus.
Les données personnelles sont collectées pour la prise en compte de la participation au Jeu, de la gestion des gagnants, de l'attribution des dotations, aux études statistiques et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. La communication des données est obligatoire pour la participation au Jeu et pour la gestion du tirage au sort. Le défaut de communication de ces données aura pour conséquence de ne pas permettre la prise en compte de la demande de participation.

Les participants bénéficient sur leurs données personnelles d'un droit d'accès, de rectification, et d'effacement, d'un droit à la portabilité, à la limitation du traitement et d'opposition dans les conditions prévues par la loi. Pour les exercer, il suffit d'en faire la demande à l'adresse suivante : MONSIEUR LE DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES - 63, chemin Antoine Pardon 69814 TASSIN CEDEX. Le participant dispose de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'informatique et des Libertés. Il dispose également du droit de définir des directives relatives au sort de ces informations après décès.

La durée de conservation est adaptée à la finalité du traitement (et est fixée au maximum à 6 mois après la réalisation du tirage au sort) et se conforme aux contraintes légales et réglementaires en matière de prescription.

Article 8 : Correspondance

Il ne sera répondu par la Société organisatrice à aucune demande (écrite, téléphonique ou verbale) concernant les mécanismes du Jeu ou la liste des gagnants.

Article 9 : Limitation de responsabilité

La Société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.
Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.
La Société organisatrice décline toute responsabilité pour le cas où le site www.cmne.fr serait indisponible pendant la durée du Jeu ou pour le cas où les adresses e-mails communiquées par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.
La Société organisatrice décline toute responsabilité en cas d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la ligne téléphonique ou encore de tout autre incident technique lors ou après la connexion au site de la Société organisatrice.
La Société organisatrice n'est pas responsable des erreurs, omissions, interruptions, effacements, défauts, retards de fonctionnement ou de transmission, pannes de communication, vol, destruction, accès non autorisé ou modification des inscriptions. La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.
Il est précisé que la Société organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du Jeu, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site.
Il appartient à tout joueur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte ou attaque d'origine exogène. La connexion de toute personne au site et la participation des joueurs au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.
La Société organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des joueurs du fait des fraudes éventuellement commises.

Article 10 : Dépôt et acceptation du règlement

Le règlement est disponible en consultation et en téléchargement sur le site www.cmne.fr.
Le règlement des opérations est également adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande écrite auprès de la Société organisatrice à l'adresse suivante Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Nord Europe - Direction Marketing Digital Data Innovation – 4, Place Richebé, 59000 Lille.

Le timbre de la demande de règlement peut être remboursé sur simple demande écrite, sur la base du tarif lent en vigueur, obligatoirement accompagné du nom, prénom et adresse du participant, de l'intitulé du jeu et en joignant un RIB.

La participation au Jeu entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité et de la décision de la Société organisatrice sur toute contestation qui pourrait survenir concernant l'interprétation et l'application du présent règlement.

Article 11 : Modification du règlement

Le règlement peut être modifié à tout moment par avenant par la Société organisatrice et publié par annonce en ligne sur son site internet. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 12 : Exclusion

La Société organisatrice peut annuler la ou les participations de tout joueur n'ayant pas respecté le présent règlement.
Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis.
La Société organisatrice s'autorise également le droit de supprimer tout formulaire de participation présentant des erreurs manifestes quant à l'identité du joueur.

Article 13 : Litiges

Le présent Règlement est régi par le droit français et interprété conformément aux dispositions de celui-ci.
Si une ou plusieurs dispositions du présent Règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses conserveraient toute leur force et leur portée.
Les Parties s'efforcent de régler à l'amiable tous les différends nés de l'interprétation ou de l'exécution du présent Règlement.
Les contestations qui ne peuvent être réglées amiablement, malgré les efforts déployés par les Parties, sont soumises à la compétence exclusive des juridictions compétentes de Lille, même pour les procédures d'urgence ou conservatoire, en référé ou par requête, et nonobstant pluralité de Défendeurs ou appel en garantie.
Aucune contestation ne sera plus recevable un (1) mois après la clôture du Jeu.

<u>Extrait de règlement</u>

Du 1er au 30 avril 2019, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe organise un jeu intitulé « Jeu concert Indochine ». Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure cliente du CMNE résidant dans les départements de la zone de chalandise de la Société organisatrice (sur les 7 départements suivants : 02, 08, 51, 59, 60, 62 ,80). Ne peuvent pas participer les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessus, ainsi que les mandataires sociaux et membres du personnel de la Société organisatrice, de toute société qu'elle contrôle, qui la contrôle ou sous contrôle commun avec elle et de manière générale de toute personne impliquée dans la mise en œuvre du Jeu ainsi que les membres de leurs familles (conjoint(e)s, concubin(e)s, personnes pacsées, ascendants et descendants directs.) Vous avez la possibilité de participer au jeu par un accord préalable pour toute souscription (lors d'un rendez-vous ou par courriel auprès d'un conseiller CMNE, ou auprès d'un téléconseiller lors d'un appel sur notre plateforme CMNA) d'au moins un produit, service ou contrat commercialisé par le CMNE. La liste des produits éligibles est la suivante : Assurance auto, Assurance habitation, Assurance Santé, Protection vol, Assurance accidents de la vie, Location avec Option d'Achat (LOA), AFEDIM, Plan Obsèques, Eurocompte, PEL. Une seule participation par personne. Sont à gagner des lots de 2 places pour le concert d'Indochine des 22 ou 23 juin 2019 d'une valeur unitaire de 48 € TTC. Au total, 40 gagnants seront désignés

soit 20 gagnants pour la date du 22 juin et 20 gagnants pour la date du 23 juin. Le concert se déroulera au Stade Pierre Mauroy, au 261 Boulevard de Tournai, 59650 Villeneuve-d'Ascq.
Dans le cadre du jeu, vos données seront collectées puis détruites après la réalisation de celui-ci. Le tirage au sort aura lieu le 20 mai 2019 au siège du Crédit Mutuel Nord Europe, 4, place Richebé à Lille. Le présent règlement est consultable gratuitement et sur simple demande auprès de chaque Caisse de Crédit Mutuel Nord Europe et sur notre site cmne.fr.